



Centre Hospitalier de Versailles

Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

PCO-Yvelines

PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

POUR LES ENFANTS PRESENTANT DES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT

Pour qui ?

Pour les enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neuro-développement (TND).

Leur prise en charge précoce est une priorité.

La Plateforme de Coordination et d'Orientation des Yvelines (PCO-Y) est un dispositif qui vise à organiser le parcours d'évaluation et de prise en charge des enfants de moins de 7 ans habitant le département des Yvelines (78), pour lesquels un trouble du neuro-développement est évoqué par le médecin adresseur.

Une équipe pluridisciplinaire composée d'un chef de service, d'un(e) pédopsychiatre, d'un(e) neuropédiatre, d'un(e) psychologue et d'un(e) assistante administrative.

Les apports de la plateforme de coordination et d'orientation et des partenaires ?

- Appuyer les professionnels de première ligne dans le repérage précoce (guide TND).
- Accélérer l'accès à un diagnostic.
- Orienter rapidement vers un parcours de soin coordonné pour chaque famille.
- Valider l'attribution des « forfaits précoces » pour une évaluation et/ou prise en charge rapide.
- Coordonner les professionnels de santé ayant contractualisé avec la plateforme.
- Prévenir l'errance diagnostique et thérapeutique, ainsi que le risque de sur-handicap.
- Établir un parcours de repérage et d'interventions en conformité avec les recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé).

Nous contacter

Permanence téléphonique : 01 39 63 86 69

Le **lundi, mardi et jeudi aux horaires suivants : 9h à 17h**

Courriel : pcoyvelines@ch-versailles.fr

Site internet du Centre hospitalier de Versailles sur lequel vous trouverez des informations et les documents utiles : www.ch-versailles.fr

Accès à la PCO-Yvelines (Plateforme de Coordination et d'Orientation)

L'orientation vers la plateforme ne peut intervenir qu'après consultation auprès d'un médecin qui adresse à la plateforme. Le dossier à renseigner est disponible sur le site internet : www.ch-versailles.fr

Il comprend :

- le livret de repérage des signes d'alertes à remplir par le médecin de première ligne (médecin généraliste, pédiatre, médecin de PMI, médecin scolaire) ;
- une fiche de renseignements à remplir par la famille.

Vous êtes médecin ayant repéré des éléments d'alerte chez un enfant :

- vous pouvez remplir le guide disponible sur notre site pour adresser l'enfant et sa famille à la PCO ;
- vous pouvez également saisir la plateforme pour une aide à l'orientation.

Vous êtes parent :

- vous devez compléter le dossier disponible sur le site internet : www.ch-versailles.fr et le joindre au livret rempli par le médecin pour adresser le tout à la PCO par courrier postal ;
- l'équipe s'engage, après réception d'un dossier complet, à donner un avis rapide concernant l'orientation et le parcours de soins coordonné, en fonction des éléments cliniques rapportés dans le dossier.

Plusieurs orientations peuvent être présentées à la famille :

- accueil et intervention au sein d'une structure associée à la plateforme ;
- orientation vers le parcours de bilan et d'intervention en libéral ;
- RDV de suivi réguliers avec le médecin traitant avant de décider d'éventuelles interventions.

Comment se rendre à la PCO-Yvelines du Centre hospitalier de Versailles ?

ADRESSE : Site André Mignot : Pavillon Aubert - 177 Rue de Versailles, 78150 Le Chesnay

En train :

Gares de Versailles Rive Droite, Rive Gauche et Versailles Chantiers – Prendre ensuite un bus.

En bus :

- Bus N°2 - N°3 - N°7 - N°8 - N°9 - N°17 - N°51 - N°76 - Arrêt "Hôpital Mignot"
- Bus D - Arrêt "Hôpital Mignot – Les chênes d'or"

En voiture :

Parking de 500 places accessible aux patients (en surface et deux niveaux en sous-sol).

Attention : stationnement payant.

Dépose-minute (20 minutes gratuites) au sous-sol.

Pour plus de renseignements : www.ch-versailles.fr

Si vous ne résidez pas dans les Yvelines, il existe d'autres plateformes de coordination et d'orientation : www.handicap.gouv.fr/plateformes-tn